



Hymne à l'enfance, une œuvre de Marie-France Bertrand

Plaidoyer pour les droits des enfants à la CSMB – mai 2013

Le plaidoyer est ici une forme d'intervention destinée à influencer les décisions politiques au niveau scolaire. C'est un processus qui part des citoyennes et des citoyens et qui consiste en une série de gestes destinés à attirer l'attention d'une collectivité sur un problème précis, à orienter les décideurEs politiques vers une solution, à influencer la nature et la mise en œuvre de lois et de politiques scolaires. Le plaidoyer vise un changement social. ¹

L'initiative citoyenne de *Parents en action pour l'éducation* est rendue possible par Centraide du Grand Montréal, Condition féminine Canada, Emploi-Québec et les Services à la collectivité de l'UQÀM.

Elle est soutenue par la Troisième Avenue et ses collaboratrices et collaborateurs.

La petite histoire du plaidoyer pour les droits des enfants à la CSMB

2009-2012 : Les ateliers entre parents

Nous organisons des ateliers à l'intention prioritaire des parents d'élèves aux écoles Henri-Beaulieu, Jean-Grou, Katimavik-Hébert et Laurentide. À l'aide de l'éducation populaire pratiquée dans les ateliers, plus d'une centaine de parents développent leur capacité à comprendre et à participer aux décisions qui touchent leurs enfants à l'école. Elles et ils s'approprient davantage les rôles que leur accordent la Loi sur l'instruction publique et la Charte des droits et libertés de la personne.

Au fil de leur expérience avec le système scolaire et de l'actualité dans les écoles publiques, les parents qui participent aux ateliers formulent entre autres les questions suivantes :

- **Est-ce que la même éducation est offerte à chaque enfant et dans chaque école?**

¹ Cette définition a été adaptée de celle de l'advocacy tirée de : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2010). *S'approprier les droits : Pour un militantisme des droits de la personne*. Québec.

- **Comment notre société à l'école publique peut-elle offrir ce qu'elle a de meilleur à tous les enfants sans distinction? L'éducation de qualité est-elle l'affaire du système privé?**
- **Quels sont les droits de nos enfants et quel est notre rôle comme parents?**

Des parents qui participent aux ateliers nous rejoignent à *Parents en action pour l'éducation à Saint-Laurent*.

2011-2012 : Les Conversations publiques

Nous avons organisé deux Conversations publiques. Nos Conversations publiques encouragent une plus grande communication et coopération entre les parents et les écoles devant les défis collectifs des élèves. Près de deux cents personnes ont participé à nos deux Conversations dans l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal. **Isabelle Mahy**, professeure au département de communication sociale et publique de l'Université du Québec à Montréal, a formé la première équipe d'organisatrices des Conversations publiques de Parents en action pour l'éducation et de la Troisième Avenue.

En 2012, nous avons lancé l'idée d'une Conversation publique sur le respect des droits des jeunes à l'heure où le système scolaire s'engageait dans la lutte pour la persévérance scolaire et dans le combat contre l'intimidation et la violence.

Nous étions convaincuEs qu'il fallait parler des droits à l'école depuis que des parents que nous rencontrions se demandaient si la même éducation était offerte à chaque enfant et dans chaque école. Que certains s'interrogeaient à savoir si l'école privée ne valait pas mieux pour leurs enfants que le système public. Et que de façon générale, les parents se questionnaient sur leur rôle aussitôt que leurs enfants rencontraient des difficultés et que la communication avec l'école devenait difficile.

Hiver 2012 : La formation avec Maryse Potvin, chercheure en éducation

Dix d'entre nous se donnent comme mission d'organiser la Conversation publique « Et les enfants, comment ça va à l'école ? » qui portera justement sur les droits des enfants à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Elles décident de s'y préparer avec l'aide de **Maryse Potvin**, professeure au département d'éducation et de formation spécialisée de l'Université du Québec à Montréal. Maryse vient offrir 30 heures de formation à la co-responsabilité en éducation à ce groupe de femmes.

Le cadre du droit à l'éducation en dix droits est adopté pour les trois raisons suivantes :

- 1. La mission de l'école :** Les droits établissent des balises justes, équitables et universelles en fonction des besoins des enfants, de la classe à la gouvernance de l'école. Ces balises servent à harmoniser les efforts des adultes qui s'associent pour résoudre les défis de l'école (persévérance, intimidation, violence etc.) et améliorer ses pratiques dans l'intérêt de tous les enfants sans exception, distinction ou préférence.
- 2. Des droits dignes d'une école dans une société démocratique :** Les droits des enfants sont enchâssés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte des droits et libertés de la personne, la Loi sur l'Instruction publique et d'autres lois gouvernementales, en plus d'être établis dans les politiques et les règlements des commissions scolaires et des écoles.

- 3. Le sentiment d'appartenance et le savoir-vivre ensemble :** Les droits établissent les principes et les valeurs autour desquels se fédèrent le sentiment d'appartenance et le savoir-vivre ensemble chez le personnel et les familles de toutes les classes sociales et de toutes les origines en présence dans les écoles publiques.

2012 : La Conversation publique «Et les enfants, comment ça va à l'école?»

Notre Conversation publique «*Et les enfants, comment ça va à l'école?*» a lieu le 25 mai 2012 sur le territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ensemble nous nous demandons comment le respect des droits des enfants à l'école changerait les possibilités de réussite pour tous les enfants. Et sur quoi il faut concentrer notre attention pour que cela devienne réalité.

Parmi la centaine de citoyennes et de citoyens qui participent à notre Conversation, la grande majorité est des parents et de jeunes adultes. Il y a en plus des travailleurs communautaires de Saint-Laurent.

Nous trouvons particulièrement encourageant que des décideurs à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soient également venus réfléchir avec nous : monsieur Yves Sylvain, directeur général de la commission scolaire, madame Abi Koné, commissaire et membre du comité exécutif, et madame Sylvie Gagné, directrice de l'école Jean-Grou.

Nous distribuons aux participantEs notre guide *Dignité! Le guide des adultes pour les droits des jeunes à l'école* (document de travail).

Toutes les connaissances et les idées générées dans la *Conversation publique* sont structurées dans le rapport «*Aujourd'hui pour demain à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*».

Visionner la vidéo Parents en conversation publique à l'école :

<http://parentsactioneducation.org/des-parents-en-conversations-publiques-a-lecole/>

Novembre 2012 : Entretien avec la Protectrice de l'élève à la CSMB

Nous avons un entretien avec la Protectrice de l'élève. Nous faisons valoir le manque d'information aux parents quant au processus de plaintes. Un module d'information sur le rôle de la Protectrice sera intégré à nos ateliers aux parents. Nous distribuerons son dépliant.

Cette rencontre sera consignée dans le rapport annuel 2012-2013 de la Protectrice.

Décembre 2012 : L'audience publique devant le Conseil des commissaires

Nous présentons notre rapport de la Conversation au Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys lors de sa séance du 4 décembre dernier.

Nos éluEs apprennent alors que les parents connaissent peu ou pas ce que les élèves peuvent légitimement attendre comme protection et comme soutien dans les écoles publiques. Les commissaires savent également que les parents voient dans la possibilité d'être informés des droits des enfants, le moyen de s'entendre et de s'appuyer mutuellement entre adultes, à la maison et à l'école, dans leurs obligations mutuelles vers la réussite de tous les élèves.

Nous demandons au Conseil des commissaires : 1) Comment le contenu du rapport peut être pris en compte dans les consultations en cours et comment pouvons-nous avoir un rôle compte tenu de notre expertise? 2) Comment la

commission scolaire peut-elle rendre cette possibilité viable en donnant suite à la demande d'information sur les droits des enfants réclamée lors de la Conversation publique?

Voici l'extrait du procès-verbal du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. La réponse de la présidente du conseil n'est pas complète ici. Par exemple, madame la présidente a précisément invité Parents en action pour l'éducation à collaborer avec le comité central de parents.

« Des membres de Parents en action pour l'éducation et de l'organisme La Troisième Avenue viennent présenter le bilan de la conversation publique qu'ils ont tenue: « Et les enfants, comment ça va à l'école ». Ils désirent remettre une copie de leur rapport.

Ils s'adressent à la CSMB dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'intégration des élèves provenant d'ailleurs, de manière à ce que les constats et recommandations contenus dans ce rapport puissent contribuer à cette démarche. Ils souhaitent aider les parents et donnent leur appui à la participation de ces derniers dans les écoles de la région de Saint-Laurent.

Madame Diane Lamarche-Venne félicite les membres des deux (2) organismes pour leur implication. Elle rappelle qu'il existe des instances parentales pour s'impliquer. Elle termine en disant que la démarche « Vivre en français » fera appel aux parents au cours de l'année. Elle invite les parents à rester informés à ce sujet.

Janvier-février 2013 : Expérimentation d'un atelier sur le droit à l'éducation

La Conversation publique a révélé l'importance que nous attachions aux droits pour répondre aux besoins des enfants et changer les possibilités de réussite pour tous les enfants : le besoin de se sentir en sécurité, le besoin de se faire reconnaître et respecter, le besoin d'appartenir et d'apprendre, le besoin de se réaliser et de se projeter vers l'avenir.

Nous expérimentons un nouveau module (en deux parties) d'information aux droits dans le cadre des ateliers avec les parents réunis au parc Painter. Une première expérience à l'école Laurentide a été réalisée en 2012.

Mars 2013 : Séance de formation au plaidoyer avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Avril : Lancement de la vidéo annonçant le plaidoyer

C'est au nom de tous les élèves que nous entreprenons un plaidoyer pour que les parents soient informés des droits des enfants à l'école.

*Visionner la vidéo **Plaidoyer de parents pour les droits à l'école** :*

<http://parentsactioneducation.org/des-parents-en-conversations-publiques-a-lecole/>

19 avril 2013 : Organisation du vidéo-débat, production du rapport et sa transmission aux autorités scolaires chargées de la consultation «Vivre ensemble en français à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys»

Nous introduisons les connaissances et les idées générées dans la Conversation publique dans un au vidéo-débat que nous organisons le 19 avril dans le cadre de la consultation «Vivre ensemble en français à la Commission scolaire

Marguerite-Bourgeoys». Ces idées et ces connaissances s'ajoutent aux points de vue des autres participantes et des participants. Nous acheminerons le rapport du débat aux autorités scolaires chargées de la consultation. Deux ressources externes viennent nous seconder afin de préserver l'indépendance de l'opération : **Louis Rousseau**, chercheur à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'UQAM (animation du vidéo-débat), et **Nicole Lacelle**, sociologue, évaluatrice et spécialiste des processus participatifs (rédaction du rapport).

15 mai : Les jeunes de Place Benoît rencontrent la Protectrice de l'élève de la CSMB

Les ateliers *Imagine Éducation* ont été organisés par la *Troisième Avenue* avec des jeunes de Place Benoît. Les jeunes vont rencontrer la Protectrice afin de faire valoir leur droit comme élèves à l'information sur les recours possibles en cas de difficultés. Un reportage vidéo racontera leur démarche.

Parents en action pour l'éducation invitera les jeunes à faire connaître leurs demandes lors de la Conversation publique du 5 juin.

Consulter le site Imagine Éducation : <http://www.imagineeducationquebec.org/>

5 juin : Conversation publique avec Unicef Canada

Nous collaborons avec **Unicef Canada** dans l'organisation d'une troisième conversation publique. Cette conversation invitera parents, éducatrices et éducateurs, décideurEs et éluEs à tirer des leçons utiles du modèle «Écoles Respectueuses des Droits». Ce modèle vise à améliorer la qualité de l'éducation par une approche fondée sur les droits de l'enfant. Il a été implanté d'abord en Europe et il s'installe progressivement au Québec.

Plus de détails à venir sur les objectifs précis de cette Conversation.

L'avenir du plaidoyer pour les droits des enfants à la CSMB ²

Qu'est-ce qu'un plaidoyer en milieu scolaire?

Le plaidoyer est ici une forme d'intervention destinée à influencer les décisions politiques au niveau scolaire. C'est un processus qui part des citoyennes et des citoyens et qui consiste en une série de gestes destinés à attirer l'attention d'une collectivité sur un problème précis, à orienter les décideurEs politiques vers une solution, à influencer la nature et la mise en œuvre de lois et de politiques scolaires. Le plaidoyer vise un changement social.

Le plaidoyer fait partie de l'organisation citoyenne de *Parents en action pour l'éducation*.

² Toute cette section a été adaptée de : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2010). *S'approprier les droits : Pour un militantisme des droits de la personne*. Québec.

En route vers la Conversation publique 2013 : Tirons des leçons utiles de l'initiative «Écoles Respectueuses des Droits»

Présentation

Avec Hélène Moïse, UNICEF

Unicef

L'UNICEF est mandaté pour intervenir dans le monde entier auprès des décideurs et de divers partenaires locaux en vue de concrétiser les idées les plus novatrices dans le développement des enfants, ce qui lui confère une position privilégiée parmi les organismes internationaux et le rend irremplaçable parmi ceux qui s'occupent des jeunes.

Hélène Moïse

Hélène possède dix ans d'expérience en enseignement primaire et secondaire. Elle détient entre autres un baccalauréat en éducation internationale de l'Université Simon Fraser et est spécialisée en justice sociale. Elle a enseigné au Mexique, en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Québec. Sur le plan international, elle a participé à des programmes de formation à la citoyenneté dans une perspective mondiale. À l'UNICEF, elle collabore avec des partenaires du secteur de l'éducation afin d'élargir les connaissances du personnel enseignant et des étudiantes et étudiants en enseignement sur les droits de l'enfant et l'éducation dans une perspective mondiale, et ce afin d'implanter l'initiative *Écoles Respectueuses des Droits* et l'initiative *Municipalités amies des enfants*.

L'initiative [Écoles Respectueuses des Droits](#) est implantée depuis bientôt deux ans à l'école Westmount Park. D'autres écoles, à Laval et Montréal, en font aussi l'expérience fructueuse.

Le modèle *Écoles Respectueuses des Droits* vise à améliorer la qualité de l'éducation par une approche fondée sur les droits de l'enfant. Elle favorise une culture scolaire inclusive, participative et respectueuse pour les enfants et les adultes. Elle contribue notamment à favoriser l'apprentissage, à réduire l'intimidation et l'absentéisme, à favoriser la compassion, à améliorer l'ambiance dans la classe et dans l'école.